

M. Deans: En tant que leader parlementaire de la véritable opposition et non de la petite opposition . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: J'ignore au juste si le député voulait nous rabaisser ou s'il s'agit simplement d'un malentendu. Cependant, je l'accepte avec le sourire comme c'est toujours le cas à la Chambre des communes. Cette remarque se voulait humoristique. Permettez-moi, cependant, de signaler au député en toute justice—je le respecte, il le sait, puisque nous nous voyons à l'extérieur de la Chambre—qu'il comprend mal mon intervention. Il ne s'agit pas pour moi d'admirer les États-Unis ni de souscrire à leur politique. Il s'agit de comprendre cette politique, car on peut alors se rendre compte que ce projet de loi fait disparaître la protection limitée dont nous jouissons dans certains domaines.

Je me moque de savoir si chacune des sociétés actuellement établies au Canada discerne certains petits avantages dans les mesures qui sont recommandées à l'heure actuelle. Cela importe peu, car une question beaucoup plus large se dessine à l'horizon. En fait, je peux même dire qu'elle devrait se poser très bientôt. Elle touche aux négociations qui seront entreprises sous peu avec les États-Unis au sujet d'un libre-échange sectoriel ou autre. Je crois savoir exactement ce que font les États-Unis. Après des réunions longues et ardues sur de longues périodes de temps, j'ai une bonne idée de la direction que prend le Congrès, et je peux dire au député que cette direction n'est pas la même que celle du président et de l'administration. Ne vous illusionnez pas là-dessus. Le Congrès est presque aux antipodes de l'administration et du président des États-Unis en ce moment dans divers domaines commerciaux. L'aspect intéressant, c'est qu'il n'a envers le Canada qu'une seule préoccupation: nous empêcher de vendre sur les marchés américains les articles que nous produisons à meilleur compte.

Il ne faut pas l'oublier dans nos délibérations sur la question. Tous les secteurs industriels vont en ressentir les effets négatifs, et je ne voudrais pas que le député se méprenne un tant soit peu sur mes propos. Il n'y a absolument aucun doute que nous devons garder la protection que nous avons, si petite soit-elle, tant que nous ne saurons pas quelle attitude les Américains vont adopter aux négociations. Toute la question est là. C'est pourquoi nous ne devons pas bouger tant que nous ne saurons pas quelle direction ils prendront. C'est ce que j'ai dit au début, au milieu et à la fin de mon discours; c'est ce que j'ai répondu à la première question et c'est ce que je réponds maintenant. Ce n'est pas le moment d'agir.

Si le moment vient jamais, ce dont je doute, mais je suis bien prêt à admettre qu'il faudra peut-être en discuter davantage, ce ne sera pas avant que nous sachions lequel sera victorieux, de l'administration des États-Unis dirigée par le président, ou du Congrès des États-Unis qui se dirige lui-même.

Fonction publique

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PARTICIPATION ACCRUE AU PROCESSUS POLITIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) propose: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et d'autres statuts connexes en conséquence afin de permettre aux fonctionnaires fédéraux de participer davantage au processus politique qu'ils ne le peuvent maintenant en vertu des statuts susmentionnés.

—Monsieur le Président, le sujet de la motion, évidemment, n'est pas nouveau pour cette Chambre, car cela fait plusieurs fois qu'on en discute, sauf erreur, au cours de la présente session, cela fait déjà trois motions semblables que nous étudions ici, à la Chambre. Je me souviens très bien d'avoir participé dans un débat semblable il n'y a pas très longtemps et mon collègue, l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), ainsi que l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), et aussi l'honorable député de Regina-Ouest (M. Benjamin) ont également proposé une motion semblable à celle-ci.

Je dois avouer que le sujet, ayant été discuté à maintes reprises dans les Parlements antécédents, c'est donc avec une certaine réticence que je me lève encore afin de saisir la Chambre de ce sujet fort important qui est de permettre aux fonctionnaires fédéraux de connaître ce qu'ils ont comme droits, ce dont ils jouissent comme droits en matière de participation politique.

Monsieur le Président, je me suis inspiré de la motion à l'étude à la lecture de certaines promesses faites par le gouvernement lors de la dernière campagne électorale, promesses d'ailleurs qui avaient été faites également par mon parti lors de la campagne, à savoir, que le sujet était d'importance et que les fonctionnaires se devaient de savoir où ils devaient se tenir ou agir en matière politique et, pour ce faire, nous avons offert de demander à un comité parlementaire d'étudier cette question de la participation politique des fonctionnaires.